

---

Renvoi aux comités de la guerre et des marchés de la lettre du citoyen Lapierre qui présente une dénonciation contre les étapiers et des officiers, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de la guerre et des marchés de la lettre du citoyen Lapierre qui présente une dénonciation contre les étapiers et des officiers, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 613;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36798\\_t2\\_0613\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36798_t2_0613_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

rations de vivres et 20 de fourrage ce qui comme citoyen coûte au moins 100 l. par jour, en outre sa solde à la République ! De crainte qu'il n'en ignore, je suis muni de son bon de fourniture et d'un reçu signé de lui. Je vous représente qu'une très grande quantité de commissaires des guerres, soit par ignorance de connaître la portée de leurs fonctions ou soit pour autoriser des voleries manifestes en ne passant point les troupes en revue, en accordant l'étape à quantité de personnes qui n'en doivent point avoir; telles que des adjudants généraux, tels que des charretiers qui transportent des fourrages et qui sont en outre payés de 5 s. par lieue par quintal suivant le maximoine (maximum). Ces charretiers marchent à petite journée, le foin est sans être couvert; je soutiens qu'il est à moitié pourri quand il est arrivé à sa destination et revient par ces moyens à plus de 8 s. la livre et ne fait tout au plus que 30 à 40 lieues de chemin. Je vous représente qu'une très grande quantité de chefs d'artillerie et charrois qui au lieu de prendre à l'étape autant de rations qu'ils ont de chevaux à conduire par exemple s'ils ont 80 chevaux, ils ne prendront à l'étape que 50 à 60 rations tout au plus et se font rembourser à l'étapier toutes les rations qu'ils ne prennent pas. Je suis las de voir de pareils faits. Il ne faut pas nous étonner s'ils nous crévent une si grande quantité de chevaux. Je vous représente qu'il existe encore de la distinction entre nos braves défenseurs; c'est que la cavalerie et les hussards ont pris que moitié pour leurs subsistances à l'étape que les dragons et chasseurs, ce qui, à mon idée ne devrait pas être, entendu que nous devons tous être égaux et que ces troupes combattent toutes pour la même cause. J'espère, citoyens représentants, que vous ne tarderez pas un seul instant à décréter de nouvelles lois et à donner de nouveaux règlements. J'espère aussi que vous ne balancerez pas un instant à réformer tous ces étapiers qui devraient être las de taper et de retaper tous nos braves défenseurs de la liberté; en détruisant les étapiers, vous détruisez des milliers de coquins, qu'une fois détruits, les autres ne pourront plus faire leur jeu et je soutiens qu'il n'y a pas un seul citoyen qui m'entende, qui ait voyagé par étapes. qui ne dise que tous les étapiers sont des coquins et des scélérats. Voilà 10 mois que je suis dans ce vil état. Dès, au bout de 2 mois d'apprentissage je me suis aperçu de toutes ces friponneries. J'en ai sur le champ informé le Conseil exécutif. Dans mon mémoire, je me suis proposé de donner des moyens imancables, propres pour en prévenir le retour. Le Ministre de la Guerre m'a écrit de rédiger mes idées par écrit et de me transporter à Paris aux fins d'y contribuer par ma présence à ce qu'on en saisisse mieux l'ensemble avec plus de facilité. Voilà bientôt 7 mois que je suis à Paris à mes frais; j'ai fait 4 mémoires à cet égard. J'en ai remis un au citoyen ministre l'autre au Comité de salut public, l'autre au Comité des Marchés et l'autre à la Société mair des Jacobins et voyant que cela ne va pas avec la célérité avec laquelle je désire, je me suis déterminé à m'adresser à la Convention nationale. Il (est) malheureux que la vérité ne soit pas plus écouté. Je ne suis pas venu ici pour intriguer, pour avoir une place. J'en ai d'importantes à remplir. J'en ai fait le serment. Depuis 7 mois l'on a cessé de me dire

à la régie et au Comité des marchés, qu'on travaille tous les jours à cette affaire. J'ai patienté jusqu'à ce moment où l'on me dit qu'au 1<sup>er</sup> pluviôse il y aurait de nouvelles lois; voilà le 1<sup>er</sup> pluviôse passé et encore rien de nouveau. Je vous représente aussi, citoyens représentants, que les régisseurs des étapes et convois militaires ont traité des marchés depuis que nous sommes en liberté sous des noms empruntés, des noms qui n'ont jamais existé; j'ai traité moi et mon frère un marché en 90 pour le transport militaire pour 3 années avec un citoyen qui se nomme Dubuisson, directeur à Caen. Ce marché est passé pour et au nom de Jean Mathurin Dian, régisseur des convois militaires à Paris. Je n'ai jamais pu découvrir ce Mathurin Dian. Dans ce marché, il y a des articles qui disent que je transporterai les troupes de sa Majesté. Vous apercevrez, citoyens représentants que de pareils marchés ne peuvent exister avec le régime républicain. C'est ce qui m'oblige à vous en demander la réforme. Je ne suis pas lassé de rendre service à la République mais c'est mon portefeuille qui est vide. Voilà plus de 1200 l. que je dépense depuis 7 mois que voilà que je suis à Paris pour tous ces objets importants. Je m'y suis rendu par ordre du Ministre de la Guerre. Je me suis muni de toutes les pièces justificatives, de toutes mes dénonciations, qui sont même certifiées des citoyens maire et officiers municipaux de la commune de Carentan, département de la Manche. Je vous représente qu'autant de jours l'on retarde à faire de nouveaux règlements, autant de 10 000 l. il en coûte à la République. Je me résume à demander à la Convention nationale la juste indemnité des frais que j'ai faits, entendu que je suis un sans-culotte sans fortune que mes bras. Je ne demande rien pour mon temps entendu qu'il appartient à la patrie. »

LAPIERRE, restant rue St-Nicaise à Paris, n° 506.

Renvoyé aux comités de la guerre et des marchés, réunis (1).

## 59

[Le c<sup>on</sup> Desmarets à la Conv.; s.l., n.d.] (2)

« Citoyens législateurs,

Je vous ai adressé le 24 de ce mois une pétition dont l'extrême provisoire ne me permettoit pas d'attendre mon admission à la barre; cette pétition n'a pas été lue et mon malheur n'en devient que plus pressant. Pour ne point abuser d'un temps que vous devez à la République entière, je me bornerai à vous en retracer la substance.

Le 25 août dernier j'ai quitté le département de la Manche pour aller passer quelque temps à Rouen. Les motifs de ce voyage étoient bien chers à mon cœur. Je n'ai qu'un enfant, il étoit attaqué depuis un an d'une maladie qui me l'eut infailliblement enlevé d'après l'avis des médecins. Je me déterminai à aller à Rouen où il existe une femme qui a une connaissance par-

(1) Mention marginale de la main de Monmayou, datée du 5 pluv.

(2) C 292, pl. 935, p. 29. Cette pièce porte en marge : « N'a été remise aux procès-verbaux que le 8 prairial. »